

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Tribunal Judiciaire d'EVRY-COURCOURONNES, au Palais de Justice,
9 rue des Mazières, au plus offrant et dernier enchérisseur, en **UN SEUL LOT** :

UN APPARTEMENT et une CAVE sis à GRIGNY (91350)
Résidence GRIGNY II - 10 square Surcouf

L'ADJUDICATION AURA LIEU Le MERCREDI 22 OCTOBRE 2025 à 10 HEURES

Cette vente a lieu **aux requête, poursuites et diligences du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE BERNADOTTE TRANCHE 25** sis 8 à 12 square Surcouf à GRIGNY (91350), représenté par son Syndic en exercice COOPEXIA, Société Coopérative d'Intérêt Collectif à forme anonyme à capital variable de 40.000 euros minimum, dont le siège social se trouve sis 2 allée Eugène Mouchot, 91130 RIS-ORANGIS, immatriculée au R.C.S. d'EVRY-COURCOURONNES sous le numéro 882 761 190, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié ès qualité audit siège. Ayant pour Avocat Maître Emmanuelle GUEDJ, Avocat au Barreau de l'Essonne.

DESIGNATION DES LOTS MIS EN VENTE

Dans un ensemble immobilier situé sur la commune de **GRIGNY (91350), Résidence GRIGNY II, 10 square Surcouf**, cadastré Section AL numéro 116 Lots 136 et 173, lieudit 8 square Surcouf pour une contenance cadastrale de 00 hectare 38 ares 67 centiares.

Lot n° 250173 aujourd'hui désigné lot numéro 173 : Dans le bâtiment numéro 10 (anciennement B8), escalier unique, au sixième étage en face à gauche en sortant de l'ascenseur, **UN APPARTEMENT** comprenant selon procès-verbal de description dressé le 14 janvier 2025 par Maître Manon LONGUEVILLE, Commissaire de Justice associée à YERRES (91) : une entrée, un salon, deux chambres, une cuisine, un dégagement, un dressing, une salle de bain, un w.-c., des placards.

Surface privative : **56,30 m²**. Et les 587/109.947^{èmes} des P.C.G.

Lot n° 250136 aujourd'hui désigné lot numéro 136 : Dans le bâtiment numéro 10 (anciennement B8), **une CAVE** numéro 44.
Et les 17/109.947^{èmes} des P.C.G. Les lieux sont occupés.

MISE A PRIX : 28.500 Euros (Vingt-huit mille cinq cents euros).

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des conditions de vente.

Consignation préalable indispensable pour enchérir par chèque de banque.

Les frais pour parvenir à la vente sont payables en sus du prix d'adjudication.

Fait et rédigé à LISSES (91), le 25 août 2025. Signé : la SOCIETE D'AVOCATS GUEDJ - HAAS-BIRI agissant par Maître Emmanuelle GUEDJ.

NOTA : Les enchères ne pourront être portées que par le Ministère d'un Avocat exerçant près le Tribunal Judiciaire d'EVRY-COURCOURONNES. Les amateurs devront justifier de leur état civil par la production d'un extrait d'acte de naissance et/ou de mariage datant de moins de trois mois, pour une société d'un extrait K BIS.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'EVRY-COURCOURONNES, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 heures à 12 heures, où il a été déposé sous la Référence Greffe 25/00081, **sur rendez-vous obligatoire par email : saisieimmo.tj-evry@justice.fr**

- A la **SOCIETE D'AVOCATS GUEDJ - HAAS-BIRI** agissant par **Maître Emmanuelle GUEDJ**, Avocat au Barreau de l'Essonne, demeurant 42 Ter rue de Corbeil, 91090 LISSES - Tél. : 01 60 87 41 00 et sur **www.avocats-guedj-haasbiri.com**

Sur les lieux où une visite sera organisée le LUNDI 13 OCTOBRE 2025 à 09 Heures par la **SAS CD JUSTITIA**, Commissaires de Justice associés à YERRES (91). Tél : 01 69 49 65 49
